DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-144

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaines de compétences par thèmes

Sous matière : Environnement

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2020-04 APPEL A
PROJETS
« FONDS
MOBILITES
ACTIVES CONTINUITES
CYCLABLES 2020 »

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe, Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude, Mme GRANIER Préscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Absents: Néant

RENDU EXECUTOIRE

Secrétaire: Mme CHABERT Sabine

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE DU: 03.07.2020

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 1 JUIL. 2020

La Ville a réalisé en 2013 un schéma cyclable et modes doux comportant 16 itinéraires identifiés. Ce schéma a permis de définir des itinéraires prioritaires afin de développer les modes doux, l'économie touristique, valoriser l'environnement et le cadre de vie des habitants et des touristes pour inscrire de manière visible l'identité de Castelnaudary comme destination pour les cyclotouristes et comme ville cyclable pour ses habitants.

Grâce à l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte, dont la Ville a été lauréate en 2015, une partie de ces itinéraires ont pu être réalisés. Cela permet la création d'un maillage des déplacements en modes doux sur toute la Ville. Néanmoins, il reste des discontinuités à traiter.

L'appel à projet « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables - 2020 », lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, vise à aider les collectivités territoriales à traiter les discontinuités cyclables afin d'améliorer le déplacement en modes doux et de désenclaver des zones ou des populations. Le subventionnement maximal possible est de 40% du montant des travaux.

Dans le cadre de cet appel à projets, deux discontinuités ont été repérés :

- Discontinuité 1 : du chemin de la Tour à l'avenue du docteur Guilhem en passant par la rue Henri Becquerel
- · Discontinuité 2 : le passage du pont Saint-Roch

Le montant total des travaux prévus est de 252 800 €HT pour lequel, une subvention de 40% pourrait être obtenue, soit un montant de subvention de 101 120 €.

Concernant le calendrier, l'appel à projets impose la réalisation effective des travaux 2 ans après avoir été choisi comme lauréat.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la candidature à l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables - 2020 » et de l'autoriser à signer les documents liés à la candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la candidature à l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables - 2020 »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à la candidature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.

Ampliation faite le 1 1011, 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
1 6 JUIL 2020
Par publication 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Le Maire,

Patrick MAUGARD